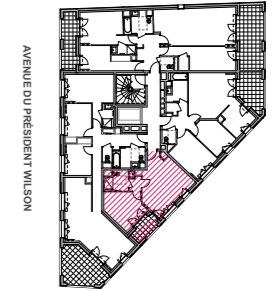
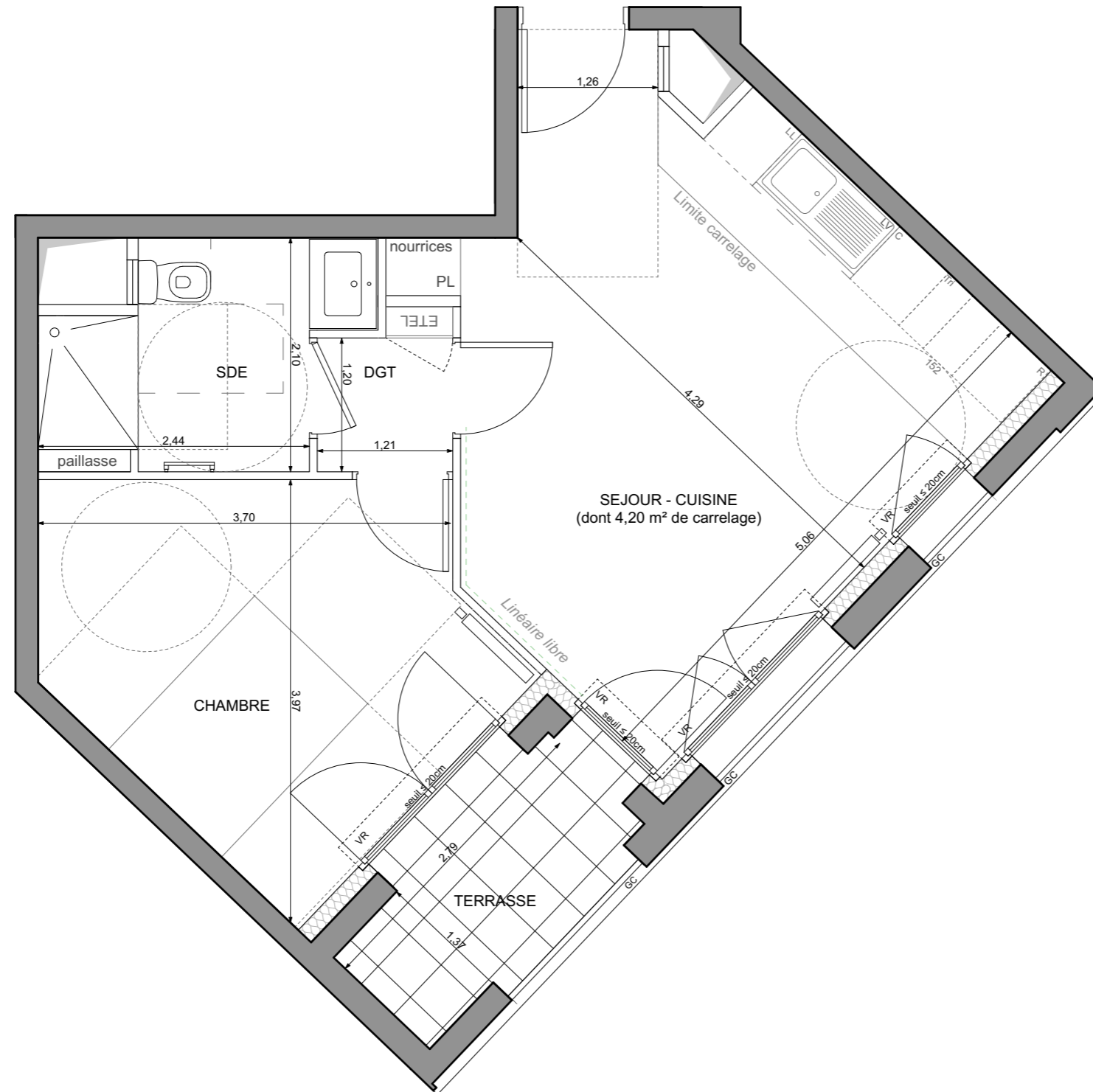


N° A13

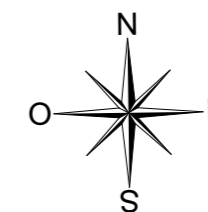


HALL A
APPARTEMENT DE 2 PIECES
n°A13 au 1er étage

SÉJOUR - CUISINE	21,63 m ²
CHAMBRE	12,06 m ²
SALLE D'EAU	4,98 m ²
DÉGAGEMENT	1,46 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	40,13 m²
TERRASSE	3,63 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	43,76 m²

LEGENDE

VR	volet roulant	—	radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
□	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
EDEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
⊕	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
—	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue
⌞	fenêtre	⌞	porte fenêtre
—	fenêtre fixe	⌞	fenêtre fixe opalescent



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »

Indice A Mars 2024
Echelle : 0 50 100 200cm